

COMMUNIQUE DU CMF*

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société SOTETEL et du public qu'il a invité la société concernée à lui fournir, le cas échéant, des éléments pouvant expliquer la tendance haussière constatée au cours du mois d'octobre 2010.

En réponse à la demande du Conseil du Marché Financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit :

« La SOTETEL informe ses actionnaires qu'actuellement il n'y a aucun fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours boursier. Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que la société bénéficie toujours de la confiance et du soutien de la part de son actionnaire de référence la société TUNISIE TELECOM».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.